



Trésorier homme de paille

Par **M.Deguerande**, le 10/02/2020 à 13:33

Bonjour,

Je me retrouve dans une position que j'étais loin de soupçonner.

Je suis actuellement dirigeant trésorier d'une asso loi de 1901. Depuis 4 ans, au fil du temps, je cherche à savoir et à effectuer mon rôle de trésorier actuellement exercé par un salarié de l'asso, occupant le poste de directeur administratif.

J'essaye d'accéder aux comptes de l'association mais je me heurte à une porte de ce même salarié. Je n'ai aucun contact avec la trésorerie de l'asso., je suis passé par internet pour avoir les rapports annuels du commissaire aux comptes et, là, grosse surprise : sur ce qui a été déclaré sur les exercices, j'ai bien peur qu'un jour ou l'autre, je sois confronté à des responsabilités que je n'exerce pas.

Par **Tisuisse**, le 11/02/2020 à 10:27

Bonjour,

Via un avocat, vous adressez une LR/AR au Président, lui signalez que vous avez été élu par l'Assemblée Générale de l'Assoc. au Conseil d'Administration et que ce même Conseil d'Administration vous a confié le poste de Trésorier. Vous demandez donc au Président de vous fournir toutes les pièces comptables et les rapports annuels desdits experts comptables, et de vous laissez faire votre boulot de trésorier, en collaboration avec lui, sans l'intervention du directeur administratif. Le trésorier, c'est vous, pas lui. Vous lui laissez 8 ou 15 jours pour

vous donner satisfaction, à défaut, c'est le tribunal qui tranchera.

Par **morobar**, le **12/02/2020** à **09:49**

Bonjour,

Comment et par qui est lu en AG le rapport financier, certifié par le trésorier et avalisé par le commissaire aux comptes ?

C'est là que réside la responsabilité PERSONELLE du Trésorier, tant civile que pénale.

Par **M.Deguerande**, le **13/02/2020** à **19:45**

Morobar,

le jour de l'AG, il m'est fourni un texte (word) avec les dépenses et les recettes simplifiées, j'ai approfondi le sujet, résultant que c'est le directeur administratif ainsi que la trésorière adjointe qui gèrent les comptes et transmettent à l'expert comptable, sans passer par moi. j'ai réussi à obtenir les comptes (exercices) des années précédentes, des véhicules (4) sont alloués à titre personnel (amis et enfants du président)

Par **morobar**, le **14/02/2020** à **10:09**

[quote]

le jour de l'AG, il m'est fourni un texte (word) avec les dépenses et les recettes simplifiées,

[/quote]

C'est toujours pareil. On se fait bombarder ceci ou cela car ça fait bien, mais en réalité on manque de compétence pour exercer la fonction.

Dans une association dont l'importance des comptes nécessite un commissaire aux comptes, la fonction de Trésorier n'est pas neutre.

Vous avez engagé semble-t-il légèrement votre responsabilité en signant des relevés en blanc.

Il fallait donc refuser de présenter les comptes en AG et ainsi obtenir un vote ici de défiance ou de non-approbation.

Maintenant si vous soupçonnez des irrégularités, mieux vaut vous constituer avocat et lui confier la charge d'ouvrir une instance civile ou pénale selon.

Par **M.Deguerande**, le **14/02/2020** à **12:34**

c est une asso sportive, je suis un des dirigeant et trésorier (Bénévole), maintenant j admet volontier ma legereté dans cette fonction de tresorier, disons que je fais confiance, maintenant, des rumeurs au sein du club, me font penser que je n ai pas le droit de ne pas repondre a certaine question a certain membre de l asso, c est a partir de la, en creusant que je decouvre des choses me laissant penser que tout n est pas Clean! non pas sur du detournement de fonds, enfin je pense, mais pour la balance des comptes, pour les vehicules par exemple, dans les derniers exercices il y a 6 vehicules de declarés, seulement 2 servent au club, attribué a 2 salariés a temps complet, les 4 autres vehicules sont en possession du fils du president qui lui meme n a aucun rapport avec l asso, et 3 autres a des amis du president qui servent a usages personnel pour leurs activités professionnelles dans le privé

Par **morobar**, le **17/02/2020** à **09:45**

La facture va être aussi salée que votre nom, à mon, avis.

Ce n'est plus de la confiance mais de l'impérite.

Vous devriez consulter le commissaire aux comptes, ou/et vous faire assister par un comptable.

Par **M.Deguerande**, le **17/02/2020** à **15:26**

merci du conseil, petit a petit vous me faites avancer, ce qui m a permit de creuser pour avoir plus de dossiers a soumettre, j ai decouvert que le directeur administratif est devenu de simple salarié a autoentrepreneur pour l asso, sauf que ca n a pas ete soumit au membres du bureau et, que ce salarié depuis 13 ans, n apparait pas dans le rapport aux commissaire aux compte sur les derniers exercices, dois je en informer le bureau ?

Par **morobar**, le **18/02/2020** à **10:09**

Si je comprends bien, un salarié a démissionné tout en restant dans l'association mais reste à son service en tant qu'auto-entrepreneur ?

A mon avis il est temps d'agiter tout cela devant le bureau, et de commencer à écrire.

L'appui d'un avocat vous sera utile, car votre responsabilité est engagée.